

André Aschieri ❸❸

Maire de Mouans-Sartoux  
Conseiller Régional

B.P. n° 25  
06371 Mouans-Sartoux Cedex  
Téléphone 04 92 92 47 00  
Télécopie 04 92 28 12 61  
e-mail : aschieri@mouans-sartoux.net

M. Éric CIOTTI  
Président du Conseil Général  
BP 3007  
06201 NICE CEDEX 3

Mouans-Sartoux, le 22 février 2011

AA/SR/SM

Monsieur le Président,

Vous avez réagi à l'action de la commune de Mouans-Sartoux contre la décision du SIVADES de construire un incinérateur à Grasse en formulant de vives critiques à mon encontre. Ces critiques sont de nature très diverses, elles portent sur mes motivations, nous serions en période électorale, le fondement de mon action, les déchets ménagers de Mouans-Sartoux seraient incinérés à Antibes, et sur un trait de ma personnalité, je serais un donneur de leçons professionnel.

Dans cette affaire, Monsieur le Président du Conseil Général, il nous faut d'abord retrouver la sérénité des débats. L'action en justice est longue. Elle est destinée à prémunir le SIVADES, les communes qui en sont membres, et donc les habitants qui sont des contribuables, de toute décision intempestive qui viendrait irrémédiablement contrarier pour longtemps leurs intérêts.

Reprenons les trois griefs que vous dirigez contre moi. Permettez moi de rappeler au Président du Conseil Général que le canton de Mouans-Sartoux n'est pas touché par le renouvellement cantonal qui nous occupera au mois de mars. Et quand bien même ce serait le cas, je n'y serai pas candidat. Il n'y a donc aucune raison électorale à la démarche de ma commune. La commune de Mouans-Sartoux, fondatrice il y a près de quarante ans du syndicat de traitement des déchets d'Antibes a bien conservé un droit au traitement de ces déchets malgré son intégration au SIVADES. En vertu de cela, le SIVADES est autorisé à conduire vers l'incinérateur d'Antibes environ 5 000 tonnes d'ordures ménagères qui correspondent aux déchets collectés sur la commune de Mouans-Sartoux.

Permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Président, et vous en conviendrez avec moi : l'incinération est une technique du passé. Certes, les équipements existants ne disparaîtront pas en un jour. Mais nous savons, vous et moi, que les solutions d'avenir sont autres. Elles consistent à réduire fortement notre production de déchets, à considérer ceux-ci désormais comme des ressources et donc à trier beaucoup mieux que nous le faisons et à recycler.

Ainsi, progressivement, nous pourrions nous passer des incinérateurs qui existent encore, et à réduire de la même façon la mise en décharge. Les expériences actuellement conduites dans plusieurs territoires montrent que cela est possible. Construire un nouvel incinérateur nous ferait prendre trente ans de retard, dans un département où nous ne sommes pas en avance. Sauf pour ce qui est du centre de tri de Cannes qui est un modèle, malheureusement pas suivi dans le département.

.../...2

Un nouvel incinérateur, c'est beaucoup d'argent public, beaucoup d'impôts pour les contribuables, et pour longtemps. C'est la pire des solutions pour les finances publiques comme pour l'environnement et la santé des habitants. Être responsable, c'est refuser de poursuivre dans cette voie.

Vous m'accusez d'être un donneur de leçons professionnel. Eu égard à votre jeunesse dans la vie de notre département comme Président du Conseil général, permettez-moi de vous rappeler qu'il m'est arrivé à plusieurs reprises de contester des décisions ou des projets soutenus par l'État comme par les élus les plus importants, qu'ils soient maires des grandes villes ou président du département.

Je pourrais vous parler du schéma directeur d'aménagement de l'ouest du département, dans les années 80. Je fus le seul Maire à m'opposer à la transformation de la Vallée de la Siagne en zone urbaine dense. Le schéma fut annulé par la justice administrative après les dramatiques inondations qui frappèrent Auribeau-Sur-Siagne.

Auparavant, j'étais devenu Maire de Mouans-Sartoux pour empêcher l'expropriation de cent hectares de terres agricoles qu'on avait destiné à accueillir quinze mille habitants au moment où ma commune en comptait deux mille.

Après cela, j'ai combattu le projet de doublement de l'autoroute A8 (A8 bis), j'ai obtenu du gouvernement Jospin que ce projet soit annulé.

J'ai également obtenu le refus d'implantation d'un IKEA à Mougins qui aurait paralysé tout le bassin Cannes-Grasse, en asphyxiant l'échangeur de la sortie de l'autoroute à Cannes.

En 1998, j'avais obtenu de la Région la réouverture de la ligne SNCF Cannes-Grasse.

Sur tous ces dossiers, le cours des choses semble m'avoir donné raison. Parmi tous les décideurs en fonction aujourd'hui, plus personne ne conteste qu'il faille préserver la Vallée de la Siagne, ni veiller à un urbanisme de qualité. Tout le monde se félicite du renoncement à l'A8 Bis et de la réouverture de la ligne de chemin de fer.

Je suis sûr, Monsieur le Président, que vous aussi, d'ici quelques années, votre âge vous permet de l'espérer, vous vous félicitez d'une décision qui viendrait à faire un autre choix que celui de construire un nouvel incinérateur. Vous direz même votre attachement aux solutions du 21e siècle, qui auront permis, avec des méthodes simples, de réduire les déchets et les coûts.

Loin de moi l'idée de donner des leçons à quiconque. Je considère simplement que mon rôle d'élu est de m'inquiéter de ce que nous devons considérer être le mieux pour nos administrés et les générations futures. Je crois pouvoir dire, sans m'avancer, que vous en serez d'accord.

Je me tiens à votre disposition pour en parler et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.



André ASCHIERI  
Maire de Mouans-Sartoux,  
Vice-président du Conseil régional